

BPJEPS

Le BPJEPS AAN sert à former des professionnels qualifiés pour enseigner, encadrer et animer des activités en milieu aquatique, tout en veillant à la sécurité des participants. Il permet également de répondre à des besoins diversifiés d'animation sportive, et ouvre la voie à un large éventail de métiers dans le secteur aquatique et sportif.



PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme PSE1
- Être titulaire du BNSSA
- Attestation de 400 mètres nage-libre
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur



MODE DE FINANCEMENT

- Alternance : contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation
- Auto-financement
- CPF : mon compte formation
- Plan de développement de compétences
- Transition Pro



CERTIFICATION

Titre professionnel délivré par le Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques, enregistré au répertoire de France Compétences sous le numéro RNCP 36248 (échéance le 01-01-2027)

- Mises en situation pratique
- Entretiens théoriques



PROGRAMME

- Encadrer tout public dans tout lieu et dans toute structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation
- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage



Débouchés professionnels

- Maître-nageur sauveteur
- Chef de bassin
- Coach en aquafitness
- Formateur en activités aquatiques
- Coordinateur de projet aquatique
- Enseignant de natation
- Encadrant de séjours aquatiques



NIVEAU 4



12 MOIS DE FORMATION

1 Semaine en formation/
3 Semaines en structure



LA RENTRÉE :

3 Novembre 2025
5 Novembre 2026



02 31 91 76 55



Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap



Caen